

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1527

19 juin 2012

### SOMMAIRE

<b>AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.</b> .....	<b>73272</b>	<b>MainFirst</b> .....	<b>73291</b>
<b>AMB Gebäude 556 S.à.r.l.</b> .....	<b>73273</b>	<b>Mangaroca S.A.</b> .....	<b>73281</b>
<b>EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.</b> .....	<b>73296</b>	<b>Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>73294</b>
<b>F.D.Q. S.A.</b> .....	<b>73269</b>	<b>Markline S.A.</b> .....	<b>73290</b>
<b>Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>73265</b>	<b>M.A.R.S. Fund</b> .....	<b>73279</b>
<b>H.I.G Europe-Aircom S.à r.l.</b> .....	<b>73261</b>	<b>MATOSYS (machines, tools, &amp; systems) S.A.</b> .....	<b>73291</b>
<b>Kerafin Group S.A.</b> .....	<b>73268</b>	<b>Matterhorn Brig S.à r.l.</b> .....	<b>73292</b>
<b>Kotak Funds</b> .....	<b>73268</b>	<b>Matterhorn Properties S.à r.l.</b> .....	<b>73292</b>
<b>Larma S.A.</b> .....	<b>73272</b>	<b>Matterhorn Vich S.à r.l.</b> .....	<b>73292</b>
<b>Larrainvial Asset Management Sicav</b> .....	<b>73271</b>	<b>MCH LUX I</b> .....	<b>73280</b>
<b>Lauro 28 S.A.</b> .....	<b>73271</b>	<b>Medest Ltd</b> .....	<b>73292</b>
<b>L'Avellan S.A.</b> .....	<b>73269</b>	<b>MFT S.à r.l.</b> .....	<b>73293</b>
<b>L'Avellan S.A.</b> .....	<b>73270</b>	<b>Mila Real Estate S.A.</b> .....	<b>73281</b>
<b>L'Avellan S.A.</b> .....	<b>73270</b>	<b>Mila Real Estate S.A.</b> .....	<b>73293</b>
<b>L'Avellan S.A.</b> .....	<b>73270</b>	<b>Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2</b> .....	<b>73296</b>
<b>L.G. Immobilière S.A.</b> .....	<b>73269</b>	<b>MKN Immo S.A.</b> .....	<b>73296</b>
<b>Lglobal Funds</b> .....	<b>73272</b>	<b>Moreaux Patrimoniales S.A.</b> .....	<b>73273</b>
<b>L.G. Promotions S.A.</b> .....	<b>73269</b>	<b>Mountmellick</b> .....	<b>73271</b>
<b>Lingerie Wolf, s.à r.l.</b> .....	<b>73272</b>	<b>Nuts S.à r.l.</b> .....	<b>73291</b>
<b>Luma Capital S.A. - SPF</b> .....	<b>73271</b>	<b>Oracle Bucéphale S.à r.l.</b> .....	<b>73281</b>
<b>LuxCloud S.A.</b> .....	<b>73273</b>	<b>Port-Blanc Invest S.A.</b> .....	<b>73293</b>
<b>Luxembourg Gender Voice Initiative</b> .....	<b>73264</b>	<b>Private Wealth Management Global SIF</b> .....	<b>73293</b>
<b>Luxembourg Marine Services S.A.</b> .....	<b>73270</b>	<b>Salo Investments S.à r.l.</b> .....	<b>73250</b>
<b>Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.</b> .....	<b>73279</b>	<b>Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.</b> .....	<b>73277</b>
<b>Maasvest</b> .....	<b>73263</b>	<b>Waste Systems S.A.</b> .....	<b>73280</b>
<b>Maasvest</b> .....	<b>73280</b>		
<b>Magnolia Investments &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>73280</b>		

**Salo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.726.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mika Holding S.à r.l., a company with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on May 4, 2012 and in the process of registration in the Luxembourg Trade register,

here represented by Ms. Lorène Ribier, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a *société à responsabilité limitée* (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Salo Investments S.à r.l.".

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of *marchand de biens*.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on May 25<sup>th</sup> at 2.30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation

and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be



carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Mika Holding S.à r.l., prenamed, . . . . .	12,500 shares
Total shares: . . . . .	12,500 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

### *Resolutions of the Sole Shareholder* *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 1113, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven , Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

#### **A COMPARU:**

Mika Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2012 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Lorène Ribier, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Salo Investments S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.



Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages

qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au as où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 mai à 14.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été établis par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Mika Holding S.à r.l., précitée, . . . . .	12.500 parts
Total parts sociales: . . . . .	12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

*Résolutions de l'associé unique  
Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

- M. Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Lorène Ribier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 mai 2012. LAC/2012/20817. Reçu 75,.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056632/637.

(120079143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**H.I.G Europe-Aircom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 167.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

H.I.G. Europe -Aircom, Limited, a company incorporated and existing under the Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC247726,

represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, by virtue of a proxy given in London on 23 April 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of H.I.G. Europe-Aircom S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.479 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 20 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2010 number 2713. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 April 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder has decided to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940),

in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-two thousand two hundred and sixty British Pounds (GBP 122,260) up to one hundred and sixty-seven thousand and two hundred British Pounds (GBP 167,200),

through the issuance of two thousand two hundred and forty-seven shares (2,247) having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares have been subscribed for and fully paid up by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 19677, represented by Fanny Kindler, maître en droit, by virtue of a proxy given in London, on 24 April 2012, for a total subscription price of forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940) (the "Subscription Price"), through the capitalization of a claim held by H.I.G. Europe Capital Partners L.P., prenamed, against the Company, having a value equal to fifty-five thousand and thirty-three Euro (EUR 55,033), corresponding to forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940), at the exchange rate of the European Central Bank of one Euro (EUR 1) corresponding to zero coma eighty-one sixty-six British Pounds (GBP 0.8166) on 23 April 2012 (the "Contribution")

The Subscription Price for has been entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the above mentioned increase of capital, the new shareholder enters the meeting and participates in the voting relating to the following resolution:

#### *Second resolution*

Following the resolution here above, the shareholders resolve to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

**" Art. 8. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred and sixty-seven thousand and two hundred British Pounds (GBP 167,200) represented by eight thousand three hundred and sixty (8,360) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

Le deux mai deux mille douze,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

H.I.G. Europe -Aircom, Limited, une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies des îles Caïmans sous le numéro MC247726,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à London, le 23 April 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'associé unique de H.I.G. Europe-Aircom S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.479, constituée par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2012 sous le numéro 2713. Les statuts de la Société ont pas été modifiés pour la dernière fois le 2 avril 2012 selon un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940),

afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-deux mille deux cent soixante livres sterling anglaises (GBP 122.260) à cent soixante-sept mille deux cents livres sterling anglaises (GBP 167.200),

par l'émission de deux mille deux cent quarante-sept (2.247) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) (chacune étant une "Nouvelle Part Sociale" et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et entièrement payées par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglard House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, enregistré auprès du Registrar of Companies des îles Caïmans sous le numéro 19677, pour un prix total de souscription quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940) (le «Prix de Souscription») par la capitalisation d'une créance détenue par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. susnommé, contre la Société, ayant une valeur de cinquante-cinq mille trente-trois euro (EUR 55.033) correspondant à quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940), d'après le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 23 avril 2012, d'après lequel un euro (EUR 1) correspond à zéro virgule quatre-vingt-un soixante-six livres sterling anglaises (GBP 0,8166) («l'Apport»).

Le Prix de Souscription a été entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, le nouvel associé prend part à la réunion et vote sur la résolution suivante:

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

**Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-sept mille deux cents livres sterling anglaises (GBP 167.200), représenté par huit mille trois cent soixante (8.360) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1500.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kindler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2012. LAC/2012/21605. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057684/121.

(120081138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2012*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de François Georges, Richard Hawel, Stéphanie Grisius, Jozef Théo M Vreys et Stefan Duchateau au poste d'administrateurs de la société et de BDO Audit au poste de Réviseurs d'Entreprise Agréée pour une période arrivant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2012057787/14.

(120080761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

## **LGVI, Luxembourg Gender Voice Initiative, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg F 9.153.

### — STATUTS

#### **I. Nom & Adresse.**

1) L'association sans but lucratif est dénommée "Luxembourg Gender Voice Initiative". L'abréviation officielle est "LGVI".

2) Le siège de LGVI se trouve à l'Université du Luxembourg: 162A, Avenue de La Faiencerie; L-1511 Luxembourg.

#### **II. Objectifs, Missions & Activités.**

1) L'objectif de LGVI est de susciter l'intérêt pour les questions concernant le genre et ses définitions dans le corps des étudiants de l'Université du Luxembourg.

2) La mission de LGVI est d'augmenter la visibilité des aspects de genre, de soutenir les étudiants devenant des voix dirigeantes pour l'égalité des sexes et d'instaurer un dialogue entre les membres de la communauté afin de promouvoir la diversité et un dialogue ouvert dans un contexte académique, scientifique et public.

3) Les activités de LGVI doivent toujours rester de nature non-partisane, mais en tant qu'association LGVI peut faire des déclarations et des commentaires politiques.

#### **III. L'Affiliation.**

1) Le nombre minimum de membres de LGVI est de trois (3).

2) Chaque personne étant liée à la vie étudiante ou à la communauté luxembourgeoise est éligible en tant que membre.

3) L'affiliation est accordée aux étudiants de l'Université du Luxembourg après le remplissage du formulaire d'admission.

4) Pour toute autre personne, l'affiliation ne peut être accordée qu'après le remplissage du formulaire d'admission et l'agrément du CE.

5) L'affiliation peut être résiliée par notification écrite envers le CE.

6) L'affiliation peut être résiliée par le CE dans le cas d'une transgression délibérée contre l'objectif ou la mission de LGVI.

7) Les frais maximum d'admission sont fixés à zéro (0) euros.

#### **IV. Assemblée Générale.**

1) L'Assemblée Générale (AG) est l'organe décisif suprême de LGVI.

2) Chaque membre de LGVI, le CE étant inclus, a une (1) voix au sein de l'AG.

3) Chaque membre peut transmettre sa voix à un autre membre par procuration écrite.

4) L'AG ordinaire annuelle se déroule en novembre de chaque année.

5) Une convocation écrite contenant la date, le lieu et l'ordre du jour sera envoyé à chaque membre au plus tard quinze (15) jours avant l'AG.

6) Quelconque point peut être ajouté à l'ordre du jour par vote de l'AG à tout moment.

7) Un protocole de l'AG est rédigé par le CE et sera envoyé à tous les membres au plus tard quinze (15) jours après l'AG.

8) Toute AG a le droit de changer les statuts avec une majorité des deux tiers (2/3) des voix, sous les limitations imposées par la loi.

9) Toute AG a le droit de retirer le mandat d'un membre du CE par majorité des trois quarts (3/4) des voix.

#### **V. Comité Exécutif.**

1) Le Comité Exécutif (CE) est l'organe représentatif, administratif et exécutif principal de LGVI.

2) Le CE est composé de trois à sept (3-7) membres au total.

3) Sont inclus dans le CE: le/la Président/e, le/la Vice-président/e, le/la Secrétaire et le/la Trésorier/ère.

4) Chaque membre de LGVI est éligible pour un poste au CE.

5) Les membres du CE sont élus au cours de l'AG ordinaire.

6) Les positions du CE sont déterminées par majorité de voix lors de la première réunion du CE et dans les soixante-douze (72) heures après clôture de l'AG ordinaire.

- 7) Les mandats sont valables d'une AG ordinaire jusqu'à la prochaine.
- 8) En cas de désaccord au sein du CE, les décisions sont prises avec la majorité absolue, la voix du/de la président/e comptant double en cas d'égalité.
- 9) Le/la président/e a le pouvoir de signature complet pour le LGVI.
- 10) Le/la secrétaire a le pouvoir de signature pour toutes les affaires purement administratives.
- 11) Le/la trésorier/ère a le pouvoir de signature pour toutes les affaires de nature financière.
- 12) Chaque membre du CE peut obtenir des pouvoirs de signature quelconques par décision expresse du CE.
- 13) Dans le cas de sièges vacants, le CE peut nommer des nouveaux mandats.

#### **VI. Finances.**

- 1) L'année financière de LGVI correspond à l'année académique de l'Université du Luxembourg.
- 2) Toutes les affaires financières sont à traiter par le/la trésorier/ère, sauf si le CE prend une décision contraire.
- 3) Le/la trésorier/ère doit présenter au CE un rapport financier complet au plus tard trente (30) jours après la fin de l'année financière.
- 4) Le rapport financier est à présenter à l'AG suivante.
- 5) Le trésorier, en collaboration avec le CE, doit présenter une proposition de budget à l'AG ordinaire qui couvre toutes les activités planifiées pour l'année financière en cours.
- 6) En cas de dissolution, toutes les possessions directes et indirectes de LGVI sont à transférer au Centre d'information et de documentation des femmes 'Thers Bodé' ASBL.

Référence de publication: 2012057757/70.

(120081300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

### **Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

In the year two thousand and twelve, on the third of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg B 114.435),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on May 2, 2012 (the Sole Shareholder), which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated February 7<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 926 of May 11<sup>th</sup>, 2006, and which Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 7, 2012, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of one million five hundred and twelve thousand nine hundred euro (EUR 1,512,900),

so as to raise it from its current amount of twelve thousand five six euro (EUR 12,600) divided into one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-six (126) shares, to one hundred and twenty-seven (127) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of one million five hundred and thirteen thousand euro (EUR 1,513,000);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100),

In order to raise it from its current amount of twelve thousand five six euro (EUR 12,600) divided into one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of one million five hundred and twelve thousand nine hundred euro (EUR 1,512,900) .

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.,

so that the total amount of one million five hundred and thirteen thousand euro (EUR 1,513,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. holds all the one hundred and twenty-seven (127) shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up. "

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg B 114.435),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 2 mai 2012 (l'Associé Unique), ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 9526, du 11 mai 20 06, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 7 mars 2012, en voie de publication au Mémorial C, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.436.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cents euros (100.EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un million cinq cent douze mille neuf cents euros (1.512.900.-EUR),

afin de le porter de son capital actuel de douze mille six cents euros (12.600.-EUR), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.-EUR), à un montant de douze mille sept cents euros (12.700.-EUR) divisé en cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.-EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-six (126) à cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cents euros (100.-EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de un million cinq cent treize mille euros (1.513.000.-EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100)

afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600.-EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.-EUR), à douze mille sept cents euros (12.700.-EUR) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cents euros (100.-EUR), et le paiement d'une prime d'émission de un million cinq cent douze mille neuf cents euros (1.512.900.-EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée

#### *Souscription et Paiement*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de un million cinq cent treize mille euros (EUR 1.513.000) a été payée par Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., détient cent vingt-sept (127) parts sociales.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700.-EUR) divisé en cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.-EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à deux mille huit cents euros (2.800.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2012. LAC/2012/21077. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057697/171.

(120081202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Kerafin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 14 mai 2012*

*Résolution:*

Le Conseil coopte Madame Sarah Lobo, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Carole Farine. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057736/15.

(120080636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012057738/10.

(120081238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue le 25 avril 2012 à 11.00 heures à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Umberto QUIN-TAVALLE avec pouvoir de signature A et de Messieurs Koen LOZIE, 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert, et Joseph WINANDY avec pouvoir de signature B.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société The Clover, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012058233/20.

(120082272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**L.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.578.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que

le siège social de la société L.G. Immobilière S.A. est transféré du 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 4, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012057740/13.

(120080862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**L.G. Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.088.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que

le siège social de la société L.G. Promotions S.A. est transféré du 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 4, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2012

*Pour la société*

Référence de publication: 2012057741/13.

(120080865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**L'Avellan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 84.703.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057742/9.

(120081443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

—  
*Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société en date du 15 avril 2012 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 15 avril 2012 au siège social de la Société que:

*Première résolution*

L'actionnaire unique approuve la démission avec effet au 12 avril 2012 de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, avec adresse professionnelle au 23, rue Marie Muller Tesch, L-4250 Esch-sur-Alzette, aux fonctions d'administrateur de la Société.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur James LITTLE, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à compter du 12 avril 2012, en remplacement de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012057767/19.

(120080900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**L'Avellan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 84.703.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057743/9.

(120081444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**L'Avellan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 84.703.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057744/9.

(120081452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**L'Avellan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 84.703.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057745/9.

(120081453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Mountmellick, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.742.

—  
EXTRAIT

En date du 16 avril 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Sonja van der Chijs, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057781/15.

(120080796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Larrainvial Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.041.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2012*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

- José Manuel SILVA CERDA, Président (résidant professionnellement au CHILE – LAS CONDES SANTIAGO, Ave. El Bosque Norte 0177 3<sup>rd</sup> Floor)
- Tomas LANGLOIS SILVA (résidant professionnellement au CHILE – LAS CONDES SANTIAGO, Ave. El Bosque Norte 0177 3<sup>rd</sup> Floor)
- Francisco Javier BUSQUET ERRAZURIZ (résidant professionnellement au CHILE – LAS CONDES SANTIAGO, Ave. El Bosque Norte 0177 3<sup>rd</sup> Floor)

*Réviseur d'Entreprises agréé*

KPMG AUDIT S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, Allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Nicole PIRES.

Référence de publication: 2012058894/22.

(120082617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Lauro 28 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012057749/10.

(120081001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 144.786.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
LVM S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2012057754/12.

(120081454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Larma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.662.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057760/9.

(120080655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.975,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

---

En date du 23 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid van der Hoorn, ayant pour adresse professionnelle à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2012.

- Acceptation de la démission de Monsieur Rohn Thomas Grazer, ayant pour adresse professionnelle à 1025 Borrette Lane, USA, 94558 Napa Californie, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2012.

- Nomination de PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, une société constituée et existant selon le droit Luxembourgeois, ayant pour adresse professionnelle le 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence B 76630, en qualité de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2012, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

*Pour la Société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012060607/23.

(120086177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Lglobal Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 160.733.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057761/10.

(120081445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Lingerie Wolf, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.192.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lingerie Wolf Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2012057762/11.

(120080706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**LuxCloud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057766/10.

(120080810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**AMB Gebäude 556 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.827.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.672.

En date du 23 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid van der Hoorn, ayant pour adresse professionnelle à Schiphol Boulevard 115/1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2012.

- Acceptation de la démission de Monsieur Rohn Thomas Grazer, ayant pour adresse professionnelle à 1025 Borrette Lane, USA, 94558 Napa Californie, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2012.

- Nomination de PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, une société constituée et existant selon le droit Luxembourgeois, ayant pour adresse professionnelle le 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence B 76630, en qualité de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2012, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

*Pour la Société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012060608/23.

(120086223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Moreaux Patrimoine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.977.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marie MOREAUX, pharmacien retraité, né le 4 décembre 1944, à Charleroi, domicilié au 26/06/08, Boulevard Audent, 6000 Charleroi-Belgique,

2.- Madame Colette MATOT-MOREAUX, assistante de pharmacie retraitée, née le 3 janvier 1945, à Saint-Amand, domiciliée au 26/06/08, Boulevard Audent, 6000 Charleroi, Belgique,

3.- Madame Céline MOREAUX, déléguée pharmaceutique, née le 23 août 1977 à Charleroi, domiciliée au 5/043, rue du Parc, 6000, Charleroi, Belgique,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui substituées, lesquelles après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

La société anonyme existe sous la dénomination de «Moreaux Patrimoniales S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra acquérir et gérer de la manière la plus appropriée tous les type d'immeubles et des propriétés immobilières et de manière généralement quelconque tout doit réel généralement quelconque.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou autres opérations liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixe a trente et un mille euros (31.000.EUR) représentés par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et obligations.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Ils seront nominatifs tant que la loi l'imposera.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque catégorie d'actions pourra désigner un administrateur devant être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur («L'Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être L'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans le cas où un administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans.



En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée:

(i) en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou,  
(ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou  
(iii) par la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

(iv) en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, à la diligence de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

A toute assemblée des actionnaires, l'assemblée ne délibérera valablement que si les trois-quarts au moins du capital sont représentés. Toute décision de l'assemblée requerra pour être valable de réunir les trois-quarts au moins des votes exprimés.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### Titre IV. Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### Titre V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier Lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Les premiers administrateurs délégués seront nommés dans l'assemblée générale qui suit les statuts.

##### *Souscription et Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- M. Jean-Marie MOREAUX, préqualifié, cent cinquante actions . . . . .	150
2.- Mme Colette MATOT-MOREAUX, préqualifiée, cent cinquante actions . . . . .	150
3.- Mme. Céline MOREAUX, préqualifiée, dix actions . . . . .	<u>10</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les trois cents dix (310) Actions souscrites sont libérées en espèces à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille sept cents cinquante (EUR 7.750,-) est désormais à la disposition de la Société, comme montré au notaire soussigné.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution, a environ mille 1.350,-EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués Ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Jean-Marie MOREAUX, pharmacien retraité, né le 4 décembre 1944 à Charleroi (B), résidant au 26/06/08, Boulevard Audent, 6000 Charleroi, Belgique.

- Mme. Colette Thérèse MATOT-MOREAUX, assistante en pharmacie retraitée, née le 3 janvier 1945, à Saint-Amand (B), résidant au 26/06/08, Boulevard Audent, 6000 Charleroi, Belgique.

- Mme. Céline MOREAUX, délégué pharmaceutique, née le 23 août 1977 à Charleroi (B), résidant au 5/043 rue du Parc, 6000 Charleroi, Belgique.

3. Faisant usage de la mesure transitoire, l'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs-délégués M. Jean-Marie MOREAUX et Mme. Colette Thérèse MATOT-MOREAUX, préqualifiés.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Guy de Moor & Fils Family Office S.à r.l., établie et ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 160.063).

5. Le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

6. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Léonie GRETHEN, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Léonie GRETHEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062098/198.

(120087258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Tyrus Capital Opportunities Master Fund Limited, an Exempted Company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number MC-250390,

duly represented by Mrs Fabienne MOREAU, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barcelona, on April 20, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred fifty thousand US dollar (USD 250,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160 468 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 April 2011, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 7 July 2011 number 1498. The articles of incorporation of the Company have been amended on the 15<sup>th</sup> of July 2011, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 20 October 2011 number 2543 and for the last time on the 20<sup>th</sup> of January 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 12 March 2012 number 640.

The appearing party representing the entire share capital then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder hereby resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred fifty thousand US dollar (USD 250,000.-) up to five hundred twenty-five thousand US dollar (USD 525,000.-) by the issuance of two hundred seventy-five thousand (275,000) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

### *Subscription and Payment*

There appears Mrs Fabienne MOREAU, named above, who declares to subscribe in the name and for the account of Tyrus Capital Opportunities Master Fund Limited, named above, to the newly issued two hundred seventy-five thousand (275,000) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1,-) each, for a total subscription price of two hundred seventy-five thousand US dollar (USD 275,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscriber so that the amount of two hundred seventy-five thousand US dollar (USD 275,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder hereby resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at five hundred twenty-five thousand US dollar (USD 525,000.-) represented by five hundred twenty-five thousand (525,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

### *Estimate of costs*

The costs which are to be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, the appearing person signed with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Comparaît:**

Tyrus Capital Opportunities Master Fund Limited, une Exempted Company incorporated with limited liability, existante sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce des Îles Cayman sous le numéro MC-250390,

représentée par Madame Fabienne MOREAU, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Barcelone, le 20 avril 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La société qui comparaît est l’associé unique de Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent cinquante mille US dollars (USD 250.000,-), et inscrite au registre du commerce et de société de Luxembourg sous le numéro B 160 468 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2011, numéro 1498. Les statuts de la Société ont été modifiés le 15 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2011 numéro 2543 et pour la dernière fois en date du 20 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 12 mars 2012, numéro 640.

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante mille US dollars (USD 250.000,-) à cinq cent vingt-cinq mille US dollars (USD 525.000,-) par l’émission de deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d’un US dollar (USD 1,-) chacune.

### *Souscription - Libération*

A comparu Madame Fabienne MOREAU, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Tyrus Capital Opportunities Master Fund Limited, prénommée, aux deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d’un US dollar (USD 1,-) chacune, pour un montant total de deux cent soixante-quinze mille US dollars (USD 275.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par le souscripteur de sorte que la somme de deux cent soixante-quinze mille US dollars (USD 275.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille US dollars (USD 525.000,-) représenté par cinq cent vingt-cinq mille (525.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. ».

*Evaluation des frais*

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOREAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2012. Relation: EAC/2012/5672. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012059088/107.

(120082681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 8.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 avril 2012*

A la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne plus confier la surveillance de la société à PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

A la date de ce jour, l'Assemblée décide de confier la surveillance de la société à PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 65.477, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19 avril 2012.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012057769/16.

(120080979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2011 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057772/11.

(120081226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**MCH LUX I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.617.

—

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant unique TMF Corporate Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2012057797/16.

(120080868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.901.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057775/10.

(120081322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057786/10.

(120080750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Waste Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.107.

—

**EXTRAIT**

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 3 Mai 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill né le 8 Juin 1965, Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 30 Novembre 2011;
- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 6 Décembre 2011, et jusqu' après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013;
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu' après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012059905/21.

(120083968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

---

**Mangaroca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.362.

—  
 Veuillez prendre note que Madame Ruth BRAND, présidente du conseil d'administration, a changé son nom en Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 18.5.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MANGAROCA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057790/13.

(120081188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.649.

—  
 Il résulte d'un changement d'adresse que la société Ser.Com Sà.r.l., (commissaire de la société) est désormais domiciliée 19 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057801/11.

(120080887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Oracle Bucéphale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.758.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oracle REO Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.069 (the "Appearing Party")

Here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg (the "Proxy") pursuant to a proxy given under private seal. The proxy form, signed *ne varietur* by the proxy holder and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxy holder, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name "Oracle Bucéphale S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

### **Art. 3. The objects of the company are**

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; or (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

**Art. 4. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, Shares****Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

**Art. 6. Shares indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III.- Management****Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance"). In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

8.3 Each member of the management is an individual and has the appropriate qualifications and experience to be a manager of the Company.

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company**

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present and have waived the convening requirements and formalities. Notice of the meeting may also be waived by a Manager,

either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

12.3 All board meetings shall take place in Luxembourg with at least a majority of managers attending each meeting in person in Luxembourg.

12.4 Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, email, telegram, telefax or telex another Manager as his proxy.

12.6 Subject to article 12.3, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that no manager attends the meeting by video-conference or conference call being present in the United States, the UK or in Germany and provided each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7 For each Meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared, signed by all managers and stored in the registered office in Luxembourg.

12.8 The Board of Managers must give full consideration to the matters in question and reach their decision on such matters independently, and on the basis of whether the action proposed is in the best interests of the Company.

12.9 A resolution of the Board of Managers may also be passed in writing, in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. Any such written resolutions must be considered and executed outside of (i) the United Kingdom, (ii) the United States of America, and (iii) the Federal Republic of Germany. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.10 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and Liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

### Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Subscription and Payment for Share Capital*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Oracle REO Holdco S.à r.l. ....	12,500 Shares
Total .....	12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1- Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

Patrick Mabry: born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

William Schulze: born on 16 July 1959 in Wisconsin, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2- The registered office of the Company is at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oracle REO Holdco S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.069 (la "Partie Comparante")

Ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration, signée "ne varietur" par la le Mandataire et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme – Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Oracle Bucéphale S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Art. 3. Objet**

Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital,



de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ÉTANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital, Parts**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés», et individuellement un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, en fonction des fonds disponibles déterminés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

#### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III.- Gérance**

#### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le

Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, l'(es) Associé(s) peu(ven)t décider de qualifier les gérants nommés comme gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") ou bien comme gérants de classe B (les "Gérants de Classe B").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

8.3 Chaque personne en charge de la gestion de la Société est une personne physique et possède les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un gérant de la Société.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la Société**

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

10.2 Toutefois, si l'(es) Associé(s) a(ont) qualifié les gérants comme Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B, la Société sera seulement liée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir est délégué par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation. Le gérant peut aussi renoncer à l'avis de réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des avis écrits séparés ne sont pas nécessaires pour les réunions qui sont tenues aux dates et lieux indiqués dans un calendrier précédemment adopté par le Conseil.

12.3 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg avec au moins une majorité des gérants assistant au conseil en personne au Luxembourg.

12.4 Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout gérant peut agir au cours de toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit, email, télégramme, télécopie ou télex, un autre Gérant comme son mandataire.

12.6 Sous réserve de l'article 12.3, l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où aucun des gérants n'assiste au conseil par vidéo conférence ou conférence téléphonique depuis les Etats-unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne et si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Pour chaque Conseil de Gérance, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont préparés, signés par tous les gérants et conservés au siège social à Luxembourg.

12.8 Le Conseil de Gérance doit donner toute son attention aux sujets discutés lors des conseils et prendre des décisions sur ces sujets de manière indépendante et dans le meilleur intérêt de la Société.

12.9 Une résolution du Conseil de Gérance peut aussi être prise par écrit, auquel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et sera signée par chacun et l'ensemble des gérants. Toutes les résolutions de ce type doivent être considérées et exécutées hors (i) du Royaume-Uni, (ii) des Etats-unis et (iii) de la République Fédérale Allemande. La date à prendre en compte pour une résolution de ce type sera la date de dernière signature.

12.10 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## **Titre V.- Exercice social**

### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Nonobstant ce qui précède, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et Liquidation**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération du capital social*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
Oracle REO Holdco S.à r.l. ....	12.500 Parts Sociales
Total .....	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

*Résolutions de l'associé unique*

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1.- Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Patrick Mabry, né le 20 Décembre 1974 à Austin, Texas, USA, résidant professionnellement à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Carlo Heck, né le 5 Août 1976 à Hamburg, Allemagne, résidant professionnellement à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

William Schulze, né le 16 Juillet 1959 à Wisconsin, USA, résidant professionnellement à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi au 44 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cents Euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21330. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057232/499.

(120079839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Markline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.453.

*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 27 mars 2012*

Monsieur Christian MOREAU a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire de 2015.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2012*

1. M. Emanuele GRIPPO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 16/05/2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MARKLINE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057791/19.

(120080845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2012*

- Il a été décidé de réélire Monsieur Moritz Pohle, Monsieur Daniel Van Hove et Monsieur Björn Kogler en date du 26 avril 2012, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Au 26 avril 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Pohle

- M. Van Hove

- M. Kogler

- Il a été décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour *MainFirst SICAV*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012058915/22.

(120083187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.063.998,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.302.

—  
L'associé unique, Monsieur Gilbert DIAZ, est dorénavant domicilié au 148, boulevard de la Petrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057821/12.

(120080736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.686.

—  
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2012.

Référence de publication: 2012057793/10.

(120081464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

—  
*Extrait de la résolution adoptée en date du 7 mai 2012 par décision du gérant unique de la Société*

- Le siège social de la Société est transféré du 23 rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 127 rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg à compter du 7 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN BRIG S.À R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012057794/15.

(120081366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Matterhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 44.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.894.

—  
*Extrait de la résolution adoptée en date du 7 mai 2012 par décision du gérant unique de la Société*

- Le siège social de la Société est transféré du 23 rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 127 rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg à compter du 7 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN PROPERTIES S.à.r.l

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012057795/15.

(120081365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Medest Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4275 Esch-sur-Alzette, 6, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 158.256.

—  
Par la présente, je vous informe que la succursale de la société «MEDEST LTD» immatriculée sous numéro B158256 annonce son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est au 6 Place de la Paix L-4275 Esch Sur Alzette. Je vous prie de bien vouloir changer l'adresse dans la base du registre des commerces et sociétés.

Esch/Alzette, le 17 mai 2012.

Olivier MULLER

*Directeur*

Référence de publication: 2012057798/14.

(120080951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Matterhorn Vich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.897.

—  
*Extrait de la résolution adoptée en date du 7 mai 2012 par décision du gérant unique de la Société*

- Le siège social de la Société est transféré du 23 rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 127 rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg à compter du 7 mai 2012



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN VICH S.À R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012057796/15.

(120081364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**MFT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 99.690.

—  
*Korrektur zur Hinterlegung vom 05/04/2012 - L120055090*

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057799/10.

(120080945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057802/10.

(120080892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Port-Blanc Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.615.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 16 mai 2012 à 14.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur J.L. Macaud, Administrateur A

Monsieur J. Winandy, Administrateur B

Monsieur K. Lozie, Administrateur B

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Fiduciaire HRT

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012057865/19.

(120080838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Private Wealth Management Global SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.086.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pascal Chauvaux, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
 Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
 pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2013.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers Sàrl pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2013.

*Pour Private Wealth Management Global SIF*

Référence de publication: 2012057868/19.

(120080847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.555,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.178.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Manitowoc Company, Inc., with principal executive offices located at 2400 South 44<sup>th</sup> Street, Manitowoc, WI 54221, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 20<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 3<sup>rd</sup>, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2597, on October 23<sup>rd</sup>, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 4<sup>th</sup>, 2012, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at two hundred thousand and one US Dollars (USD 200,001.-) divided into two hundred thousand and one (200,001) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, which are owned as follows:

The Manitowoc Company, Inc. . . . .	16,555
The Company . . . . .	<u>183,446</u>
Total . . . . .	200.001

Accordingly, sixteen thousand five hundred and fifty-five (16,555) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining one hundred and eighty-three thousand four hundred and forty-six (183,446) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The voting shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by one hundred and eighty-three thousand four hundred and forty-six US Dollars (USD 183,446), in order to decrease it from its present amount of two hundred thousand and one US Dollars (USD 200,001.-) to sixteen thousand five hundred and fifty-five US Dollars (USD 16,555.-), through the cancellation of one hundred and eighty-three thousand four hundred and forty-six (USD 183,446) shares currently held by the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, the voting shareholder resolved to amend therefore the paragraph 1 of the article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixteen thousand five hundred and fifty-five US Dollars (16,555) divided into sixteen thousand five hundred and fifty-five (16,555) shares with a nominal value of one Dollar US (USD 1.-) each, all of which are fully paid up”.

*Third resolution*

The voting shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with this amendment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Manitowoc Company, Inc., ayant ses locaux principaux au 2400 South 44<sup>th</sup> Street, Manitowoc, WI 54221, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.”, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.178, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597, le 23 octobre 2008 (la “Société”). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 4 mai 2012, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille un US Dollars (USD 200.001,-) représenté par deux cent mille une (200.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, qui sont détenues comme suit:

The Manitowoc Company, Inc. ....	16.555
La Société . . . . .	<u>183.446</u>
Total . . . . .	200.001

Par conséquent, seize mille cinq cent cinquante-cinq (16.555) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-six (183.446) parts sociales restantes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée votant a décidé de diminuer le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-six (183.446), afin de le diminuer de son montant actuel de deux cent mille un US Dollars (USD 200.001,-) à seize mille cinq cent cinquante-cinq US Dollars (USD 16.555.-), par l'annulation de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-six (183.446) parts sociales actuellement détenues par la Société.

*Seconde résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à seize mille cinq cent cinquante-cinq US Dollars (USD 16.555.-) divisé en seize mille cinq cent cinquante-cinq (16.555) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées”.

*Troisième résolution*

L'associée votant a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification qui précède, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à cette modification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2012. Relation: ECH/2012/786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057777/122.

(120081296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Milk-Bar-Snackbar-Pacha 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 39.347.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Signature..

Référence de publication: 2012057803/10.

(120081091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**MKN Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.679.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057804/9.

(120081475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Par jugement du 18/04/2012; le Tribunal ce Commerce de COMPIEGNE (France) a renouvelé la période d'observation jusqu'au 26/12/2012 dans le cadre de la procédure de sauvegarde de la SARL EURORIDGE CAPITAL PARTNERS CAT 1 en application du règlement communautaire (CE) n°1346/2000 du 29 mai 2000.

Référence de publication: 2012062348/10.

(120087252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---